

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

\*

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **PREP Toile désodorisante fruits rouges**

- **Code du produit:** DP-047

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- **Emploi de la substance / de la préparation** Désodorisant pour petits espaces

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

*PROVEN ORAPI  
225 Allée des cèdres  
01150 SAINT VULBAS  
Tel : 0810 400 402  
Fax : 04 92 13 30 32*

- **Service chargé des renseignements:** **FDS@orapi.com**

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre anti poison / Poison centre: Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

\*

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

*Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

*Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

*METHYLPHENYLGLYCIDATE D'ETHYLE*

- **Mentions de danger**

*H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

- **Conseils de prudence**

*P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*

*P102 Tenir hors de portée des enfants.*

*P273 Éviter le rejet dans l'environnement.*

*P280 Porter des gants de protection.*

*P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.*

*P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.*

*P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

- **Indications complémentaires:**

*Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène. Aérer la pièce après utilisation.*

*Contient parfum (benzoate de benzyl)*

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: PREP Toile désodorisante fruits rouges

(suite de la page 1)

- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

1222-05-5 galaxolide

Liste II

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9	Benzoate de benzyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 104-67-6 EINECS: 203-225-4	4-undecanolide(5-heptyldihydro-2(3H)-furanone) Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS: 77-83-8 EINECS: 201-061-8	METHYLPHENYLGLYCIDATE D'ETHYLE Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	1-5%
CAS: 1222-05-5 EINECS: 214-946-9	galaxolide Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≤1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

AdAPTER les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

**Nom du produit:** PREP Toile désodorisante fruits rouges

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

\*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**  
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.

\*

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Rouge
- **Odeur:** Caractéristique
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Insoluble
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** Non déterminée.
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: PREP Toile désodorisante fruits rouges

(suite de la page 3)

<b>· 9.2 Autres informations</b>	
<b>· Aspect:</b>	
<b>· Forme:</b>	Solide
<b>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>· Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>· Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>· Changement d'état</b>	
<b>· Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>· Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>· Gaz inflammables</b>	néant
<b>· Aérosols</b>	néant
<b>· Gaz comburants</b>	néant
<b>· Gaz sous pression</b>	néant
<b>· Liquides inflammables</b>	néant
<b>· Matières solides inflammables</b>	néant
<b>· Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>· Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>· Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>· Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>· Liquides comburants</b>	néant
<b>· Matières solides comburantes</b>	néant
<b>· Peroxydes organiques</b>	néant
<b>· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>· Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

F

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: PREP Toile désodorisante fruits rouges

(suite de la page 4)

## · 11.2 Informations sur les autres dangers

## · Propriétés perturbant le système endocrinien

1222-05-5 galaxolide

Liste II

\*

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Remarque:** Nocif pour les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

\*

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

\*

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** néant

## · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

## · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant· **Classe** néant

## · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

## · 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

## · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## · "Règlement type" de l'ONU:

néant

F

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: PREP Toile désodorisante fruits rouges

(suite de la page 5)

\*

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

- Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

- Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

- Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

- Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

- Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

\*

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Service législation produits / laboratoire

- **Date de la version précédente:** 21.09.2021

- **Numéro de la version précédente:** 6

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**